

Herserange, le mercredi 6 août 2025

## FICHE PRESSE



## Démolition du viaduc de Herserange

**Le Département de Meurthe-et-Moselle a décidé de démolir le viaduc à Herserange et de reconstruire une voie nouvelle au niveau du terrain naturel.**

Le viaduc de Herserange est classé en indice 5 de gravité. Cela correspond à une structure altérée avec des risques de sécurité à court terme pour les usagers nécessitant d'engager des travaux rapidement. Le viaduc sera remplacé par une voie nouvelle. Des travaux préparatoires de déplacements de réseaux (eau - assainissement - gaz – réseaux télécom), situés dans l'emprise de la future voie de rétablissement, ont été entrepris en 2024 pour un montant de 2 M€.

La seconde phase de travaux, qui correspond à la démolition du viaduc et la reconstruction de la RD196, a démarré en avril 2025 avec une période de préparation de 2 mois. S'est ouverte depuis ce mardi 5 août 2025 une autre étape du chantier. Elle durera cinq mois. L'ensemble de l'itinéraire sera accessible fin octobre.

Durant la période de démolition du viaduc, une interruption complète de la circulation est nécessaire.

Afin de réduire au maximum les contraintes pour les riverains, il a été prévu d'intégrer dans les critères de jugement de l'appel d'offre, le temps de coupure de la circulation. Le groupement d'entreprise Lingenheld/Eurovia a proposé une solution qui permet de réduire cette coupure à 36 jours au lieu des 210 jours initialement envisagés. Pour ce faire, une voie provisoire a été créée. Cette solution n'impacte pas Herserange village et présente un impact limité pour Moulaine.

Cette phase du chantier représente un budget de 1,7 M€.

### **Le calendrier**

- Avril-Mai : Période de préparation, dégagement des emprises et réalisation d'une voie provisoire reliant Herserange à Herserange village sur le site Delta aménagement
- Du 2 juin au 9 septembre : Réalisation de la nouvelle RD196

- Du 5 août au 9 septembre : Coupure de la RD196 et démolition du viaduc - Déviation pour les habitants de Moulaine
- 10 septembre 2025 : Remise en service de la RD196 entre Moulaine et Herserange
- Septembre : Travaux de connexion de Herserange village à la RD196
- Mi-octobre : Mise en service de l'itinéraire dans son ensemble.

### **Impact écologique**

Il est prévu, dans le cadre de la démolition du viaduc, un système de vaporisation d'eau afin de limiter l'émission de poussières.

La solution de réalisation retenue pour la construction d'une voirie (terrassement + couche de chaussée) consiste en l'utilisation de MIDND (Machefer d'Incinération de Déchets Non Dangereux), permettant de préserver les ressources naturelles tout en valorisant les déchets. Le mâchefer est un résidu solide, dur, qui résulte de la combustion ou de la fusion de certains matériaux comme le charbon, le coke, ou des déchets urbains incinérés. Les matériaux de démolition du viaduc seront ainsi valorisés sur le chantier Delta aménagement à proximité, évitant une évacuation par la route.

Il a été décidé pour la réalisation des couches de roulement d'utiliser des enrobés comportant 50 % de matériaux recyclés.

### **Piste cyclable**

Le projet routier comporte la réalisation d'une piste cyclable sur l'emprise des travaux. La piste se raccorde d'un côté au giratoire de la concorde et à un itinéraire existant côté Herserange et de l'autre à la RD dans l'attente d'un projet futur de continuité cyclable à la charge de l'Agglomération Grand Longwy.

### **Bon à savoir / Piétons et transports scolaires**

1. Le viaduc comprenait un trottoir piéton permettant aux habitants du village de se rendre à Herserange à pied. La future RD196 se situant hors agglomération, elle ne comporte pas de trottoir permettant un cheminement sécurisé. Le Département a prévu pendant la période de travaux un cheminement piéton sécurisé sur des terrains privés qui ne pourra être conservé au-delà d'octobre 2025. Dans un délai de 2 à 3 ans, le lotissement Delta aménagement disposera d'un cheminement piéton en site propre qui permettra de répondre au besoin de la population. Dans l'attente de la finalisation des voiries du lotissement, le Département étudie en concertation avec la commune un aménagement provisoire.
2. Le Transport du Grand Longwy ne concerne que des transports scolaires. Il n'y a pas de ligne régulière sur la RD196. Les bus scolaires (2 passages matin et soir) empruntent la RD196 pour le ramassage des collégiens et des lycéens, environ 5 élèves. La coupure de la RD196 se faisant principalement en été, il ne devrait donc pas y avoir d'impact hormis sur la semaine de septembre impactée par la coupure. Les bus emprunteront alors la voie provisoire.

Contact presse

**Didier Jacquot** | [djacquot@departement54.fr](mailto:djacquot@departement54.fr)

06 03 22 20 58 – 03 83 94 54 74